

Elle est en rapports constants, pour la solution de maints problèmes, avec le ministère de la Justice, le cabinet du juge-avocat général et les autres institutions juridiques de l'État.

La Direction des affaires juridiques comporte plusieurs sections. La Section de la politique juridique participe à la formulation de la politique canadienne à l'égard des questions juridiques ou de caractère presque entièrement juridique, et en assure la coordination; elle s'occupe en outre des problèmes que les directions politiques du Ministère soumettent à son étude. Le Comité interministériel de la politique juridique prévoit les besoins en personnel qualifié pour la participation du Canada aux conférences et aux négociations internationales, et veille à ce que tous les ministères intéressés soient consultés au sujet des problèmes sur lesquels ces réunions doivent porter. La Section des traités et des questions économiques aide à préparer et interpréter les accords internationaux et a charge du maintien des dossiers des traités, de l'enregistrement des traités auprès des Nations Unies, de leur publication dans le Recueil des traités du Canada et de leur présentation au Parlement. Elle s'occupe en outre de problèmes d'ordre économique. La Section du contentieux protège les biens et intérêts des citoyens canadiens à l'étranger.

Le rapport direct qui existe entre la politique étrangère et la politique de défense nécessite une liaison étroite entre le ministère des Affaires extérieures et les autres services de l'État, notamment le ministère de la Défense nationale. Les deux Directions de liaison avec la défense s'occupent de cet aspect du travail du Ministère. Une partie importante de leur tâche a trait à la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et au rôle que le Canada joue aux côtés des États-Unis pour la défense du continent nord-américain. Elles collaborent avec les services gouvernementaux et les organismes intéressés en ce qui concerne la participation militaire du Canada aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies: Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient (FUNU), Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP), Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM), et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST). Elles administrent l'aide militaire technique qui est accordée par le Canada aux pays nouvellement indépendants du Commonwealth, programme dont l'ampleur s'est accrue au cours des dernières années; elles s'occupent également des programmes d'urgence et collaborent avec le ministère de la Défense nationale pour l'organisation des visites navales et des visites au Collège de la Défense nationale, et pour la délivrance des permis d'entrée et de sortie destinés aux avions militaires.

La coordination de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada dans le cadre de la participation à l'OTAN et à la défense de l'Amérique du Nord est assurée par divers comités dont font partie des représentants du Ministère. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est membre du Comité des Affaires extérieures et de la Défense (comité du Cabinet), dont le sous-secrétaire suit généralement les travaux. Celui-ci est représenté régulièrement aux réunions du Conseil pour la défense au ministère de la Défense nationale et assiste parfois lui-même à ces réunions. Il fait également partie des organismes interministériels qui étudient les problèmes de défense et formulent des avis à leur sujet. C'est parmi les membres du Ministère qu'est choisi le président du Comité mixte des renseignements militaires. Les Directions de liaison avec la défense assurent la coordination des opinions du Ministère et rédigent les documents dont se sert le représentant du Ministère au cours des réunions des organismes interministériels.